

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix – Travail – Patrie

\*\*\*\*\*

REGION DU SUD

\*\*\*\*\*

DEPARTEMENT DE L'OCEAN

\*\*\*\*\*

COMMUNE DE CAMPO

\*\*\*\*\*

SECRETARIAT GENERAL

\*\*\*\*\*

B.P : 11 Campo

E-mail : [communedecampo@yahoo.fr](mailto:communedecampo@yahoo.fr)



MAIRIE DE CAMPO

REPUBLIC OF CAMEROON  
Peace – Work – Fatherland

\*\*\*\*\*

SOUTH REGION

OCEAN DIVISION

\*\*\*\*\*

CAMPO COUNCIL

\*\*\*\*\*

P.O BOX. : 11 CAMPO

\*\*\*\*\*

Email : [communedecampo@yahoo.fr](mailto:communedecampo@yahoo.fr)

## COMMUNIQUE

N°002/C/SG/C.CAMPO/2023 DU 12 MAI 2023 PORTANT PUBLICATION  
DES RESULTATS D'AVIS D'APPEL D'OFFRE NATIONAL OUVERT  
N°003/AONO/C.CAMPO/CDPM/2023 DU 28/02/2023 POUR LES TRAVAUX DE  
CONSTRUCTION DE TROIS (03) FORAGES EQUIPES DE POMPE A MOTRICITE  
HUMAINE (PMH) DANS LA LOCALITE DE CAMPO-VILLE, COMMUNE DE  
CAMPO, DEPARTEMENT DE L'OCEAN, REGION DU SUD.  
(EN PROCEDURE D'URGENCE)

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE CAMPO communique : *OK*

« Autorité Contractante »

L'entreprise indiquée dans le tableau ci-dessous a été retenue comme adjudicataire de la lettre commande relative à l'appel d'offres national suscitée.

LOT	OBJET	ENTREPRISE ADJUDICATAIRE	FINANCEMENT	MONTANT TTC (CFA)	DELAIS D'EXECUTION
UNIQUE	TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE TROIS (03) FORAGES EQUIPES DE POMPE A MOTRICITE HUMAINE (PMH) DANS LA LOCALITE DE CAMPO- VILLE, COMMUNE DE CAMPO	ETS CAGEC B.P: 386 Mbalmayo TEL: 677720481	BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC DU MINEE EXERCICE 2023	23 521 776	03 MOIS

Ladite entreprise est invitée à se présenter dès publication du présent communiqué, à la Mairie de Campo pour l'établissement de son contrat.

Par ailleurs, les soumissionnaires n'ayant pas été retenus sont priés de passer retirer leurs offres sous quinzaine dès publication du présent communiqué. Passé ce délai, ces offres seront détruites.

Le présent communiqué tient lieu de mainlevée de caution pour les soumissionnaires non retenues.

Campo, Le... 12 MAI 2023 .....

Le Maire

### Ampliations :

- PREFET/OCEAN/KRIBI
- SOUS-PREFET/CAMPO
- ARMP/SUD
- DDO/MINMAP
- DDO/MINTP
- DDO/MINDEVEL
- DDO/MINEPAT
- AFFICHAGE
- CHRONO/ARCHIVES



REPUBLIQUE DU CAMEROUN  
 Paix – Travail – Patrie  
 \*\*\*\*\*  
 REGION DU SUD  
 \*\*\*\*\*  
 DEPARTEMENT DE L'OCEAN  
 \*\*\*\*\*  
 COMMUNE DE CAMPO  
 \*\*\*\*\*  
 SECRETARIAT GENERAL  
 \*\*\*\*\*

B.P : 11 Campo  
 E-mail : [communedecampo@yahoo.fr](mailto:communedecampo@yahoo.fr)



MAIRIE DE CAMPO

REPUBLIC OF CAMEROON  
 Peace – Work – Fatherland  
 \*\*\*\*\*  
 SOUTH REGION  
 OCEAN DIVISION  
 \*\*\*\*\*  
 CAMPO COUNCIL  
 \*\*\*\*\*  
 P.O BOX. : 11 CAMPO  
 \*\*\*\*\*

E-mail : [communedecampo@yahoo.fr](mailto:communedecampo@yahoo.fr)

DECISION MUNICIPALE N°002/DM/SG/C.CAMPO/2023 DU 12 MAI 2023 PORTANT  
 PUBLICATION DES RESULTATS D'AVIS D'APPEL D'OFFRE NATIONAL OUVERT  
 N°003/AONO/C.CAMPO/CDPM/2023 DU 28/02/2023 POUR LES TRAVAUX DE  
 CONSTRUCTION DE TROIS (03) FORAGES EQUIPES DE POMPE A MOTRICITE  
 HUMAINE (PMH) DANS LA LOCALITE DE CAMPO-VILLE, COMMUNE DE CAMPO,  
 DEPARTEMENT DE L'OCEAN, REGION DU SUD .  
 (EN PROCEDURE D'URGENCE)

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE CAMPO « Autorité Contractante », *OK*

Vu	la constitution ;
Vu	la loi n°61 du 21 avril 1961 créant la Commune de Campo;
Vu	la loi n°2018/012 du 11 juillet 2018 portant régime financier de l'Etat et des autres entités publiques ;
Vu	la loi n°2019/024 du 24 décembre 2019 portant Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées ;
Vu	le décret N° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
Vu	l'arrêté conjoint n°00000226/MINMAP/MINFI du 06 aout 2013 fixant le montant des indemnité de session des présidents, Membres et Secrétaires des Commission de passatic. des marchés, des Présidents, Membres et Rapporteurs des sous-commission d'analyse des Offres ;
Vu	l'Arrêté N°000093/A/MINDDEVEL du 03 Mars 2020 constatant l'élection de Monsieur IPOUA Robert Olivier comme Maire de la Commune de Campo, Département de l'Océan, Région du Sud ;
Vu	la circulaire N° 001/CAB/PR du 19 juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des marchés publics ;
Vu	la circulaire n°0005/LC/MINMAP/CAB/PM du 03 juillet 2018 précisant les mesures transitoires à observer suite à la signature et à la publication du Décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés publics ;
Vu	la circulaire n ° 0001 du 23 aout 2022 relative à la préparation du budget de l'Etat pour l'exercice 2023;
Vu	la lettre-circulaire conjointe n°0007992/LC/MINFI/MINDDEVEL du 06 octobre 2022 relative à la préparation des budgets des Collectivités Territoriales Décentralisées pour l'exercice 2023 ;
Vu	la circulaire n° 0001/PR/MIMAP/CAB du 25 avril 2022 relative à l'application du code des marchés publics;
Considérant	le Dossier d'Appel Offre National Ouvert N°003/AONO/C.CAMPO/CDPM/2023 du 28/02/2023 pour les travaux de construction de trois (03) forages équipés de pompe a motricité humaine (PMH) dans la localité de campo-ville, Commune de Campo, Département de l'Océan, Région du Sud .(en procédure d'urgence)

Considérant les nécessités de service ;

## DECIDE

**Article 1<sup>er</sup>** : est à compter de la date de signature de la présente décision, retenu adjudicataire du marché, objet de l'avis d'appel offre national Ouvert N°003/AONO/C.CAMPO/CDPM/2023 du 28/02/2023 pour les travaux de construction de trois (03) forages équipés de pompe à motricité humaine (PMH) dans la localité de campo-ville, Commune de Campo, Département de l'Océan, Région du Sud .(en procédure d'urgence, l'entreprise indiquée ci-dessous :

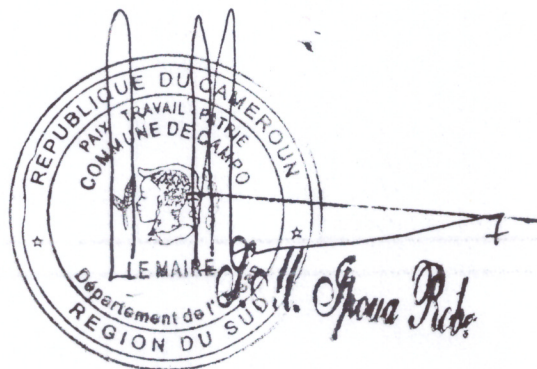
LOT	OBJET	ENTREPRISE ADJUDICATAIRE	FINANCEMENT	MONTANT TTC (CFA)	DELAIS D'EXECUTION
UNIQUE	TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE TROIS (03) FORAGES EQUIPES DE POMPE A MOTRICITE HUMAINE (PMH) DANS LA LOCALITE DE CAMPO-VILLE, COMMUNE DE CAMPO	ETS CAGEC B.P: 386 Mbalmayo TEL: 677720481	BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC DU MINEE EXERCICE 2023	23 521 776	03 MOIS

**Article 2** : le Directeur de l'entreprise concernée est invité à passer à la Commune de Campo pour l'établissement du marché correspondant.

**Article 3** : les entreprises n'ayant pas été retenus sont priés de passer retirer leurs offres sous quinzaine dès publication du présent communiqué. Passé ce délai, ces offres seront détruites.

**Article 4** : La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /-

Campo, le 12 MAI 2023  
Le Maire



Ampliations:

- PREFET/OCEAN/KRIBI
- SOUS-PREFET/CAMPO
- \* ARMP/SUD
- DDO/MINMAP
- DDO/MINTP
- DDO/MINDDEVEL
- DDO/MINEPAT
- AFFICHAGE
- CHRONO/ARCHIVES